

Négociations conventionnelles

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les négos sans jamais oser le demander...

#1 La refonte de la NGAP

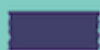
L'avenant conventionnel proposé évoque une refonte de la NGAP en vue de la rendre plus descriptive. La possibilité d'une catégorisation des actes en fonction du type de parcours de soins, du type de prise en charge, du type d'affection causale ou encore du lieu d'intervention est également évoquée.

On aime...



La nomenclature commence à dater un peu et ne permet pas de prendre en compte les évolutions de notre profession. Un dépoussiérage s'impose.

On n'aime pas...



les différences d'interprétations entre la CPAM et les mk risquent d'augmenter si le nombre d'actes inscrits dans la NGAP augmente.



Avec l'accès partiel aux professions de Santé envisagé par le gouvernement, une NGAP cotant un acte comme une addition de cotations techniques ne nous semble pas souhaitable...

La kinésithérapie est une approche globale.



Si l'on s'oriente vers une addition de cotations techniques, attention au système de décote que l'UNCAM applique déjà aux infirmières. Le 2ème acte à 50%, les suivants gratuits → pour nous c'est clairement non!



Nous insistons sur la nécessité de dissocier la codification tarifaire, qui doit être simplifiée, de la cotation qualitative de la séance qui permet d'affiner les statistiques de l'UNCAM.

Nous proposons une refonte autour de 5 types d'actes : acte simple, acte complexe, acte de groupe, consultation de première intention et consultation de prévention.